
Art. 1 Inscription

La Bibliothèque municipale du Forum Meyrin est publique. Sa section Jeunes est ouverte aux enfants dès 2 ans, et sa section Adultes aux jeunes dès 16 ans.

Chacun peut s'y inscrire gratuitement, en présentant une pièce d'identité et la carte d'inscription signée (par le représentant légal, pour les mineurs).

Art. 2 Carte de lecteur

Le nouvel inscrit reçoit une carte de lecteur (Jeune ou Adulte), qu'il doit présenter à chaque prêt ou retour de documents. La perte de cette carte doit immédiatement être signalée. Les frais de remplacement sont à la charge du lecteur.

Tout changement d'adresse doit aussi être signalé.

La carte de lecteur sera retirée à toute personne ne respectant pas ce règlement.

Art. 3. Responsabilité

Le titulaire de la carte est responsable des documents empruntés sous son nom et s'engage à les restituer en bon état. En cas de perte ou de détérioration, les frais de remboursement sont à sa charge.

Avant d'emprunter un document, il doit s'assurer que celui-ci est en bon état et signaler toute détérioration, afin de dégager sa responsabilité.

Les cassettes audio et vidéo doivent être rendues rebobinées au début.

Art. 4 Prêt et durée

Le nombre de documents prêtés à la fois est limité. La durée du prêt est de 2 à 28 jours. La date de retour est indiquée dans le document.

La prolongation d'un prêt est possible, si le document n'est pas réservé.
Les documents non disponibles peuvent être réservés.

Art. 5 Amendes et retards

Lors d'un retard dans la restitution, une amende est perçue par document et par jour de retard. Le lecteur reçoit des avis de retard et d'amende par la poste. Tout document non restitué après le troisième avis (recommandé) sera facturé au prix d'achat à neuf, augmenté d'une taxe de traitement.